

CDC — ANNEXE V

TARIFICATION DU REMBOURSEMENT DES OFFICIELS

AIDE À LA FORMATION		
	2022-2023	2023-2024
DÉBUTANT <i>(première année)</i>	52,00 \$	53,00 \$
RÉGIONAL & DÉFI RÉGIONAL	54,00 \$	55,00 \$
INTER- RÉGIONAL	59,00 \$	60,00 \$
PROVINCIAL & DÉFI PROVINCIAL	64,00 \$	65,00 \$
PROVINCIAL MAÎTRE	67,00 \$	68,00 \$
NATIONAL	72,00 \$	75,00 \$
Bonification 5\$ jugement HP en GAF		
Bonification 5\$ juge en chef qui juge aussi à un appareil (toutes disciplines)		
Bonification 5\$ JA qui juge en exécution ou en difficulté en STR		
FIG	82,00 \$	85,00 \$
COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LE TRANSPORT- DÉPLACEMENT		
	2022-2023	2023-2024
SEUL <i>(par km parcouru)</i>	0,50 \$	0,50 \$
CO-VOITURAGE <i>(par km parcouru)</i>	0,55 \$	0,55 \$
Les officiels qui ne respecteront pas le co-voiturage identifié par les assignations finales pourront recevoir une compensation de 0,15\$ par KM parcouru.		
COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LES REPAS		
DÉJEUNER	DÎNER	SOUPER
12,00 \$	20,00 \$	30,00 \$
Note : Lorsque l'officiel effectue un double rôle (entraîneur officiel ou officiel -athlète), le remboursement sera effectué en équivalence de la moitié des dépenses si les deux rôles sont effectués sur la même journée. Cette personne sera considérée à part entière pour les repas.		